**Département immobilier**

* Nous construisons des villas de qualité aux normes européennes
* Sur un terrain viabilisé

Eau – Electricité – Groupe électrogène – Routes – Eclairage publique

Parcelle de 8 – 12 ou 16

Lingerie

Gardiennage

Piscine

Salon de beauté

Restaurant et bar (Hibiscus)

* Informations légales

Document

Acte de vente devant notaire ou officier ministériel

Droit d’enregistrement : 15%

Frais notaires 2.5%

Règlement de copropriété